

# DEETSLETTER

Lettre d'informations de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique



**ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE**

## Semaine des Métiers du Tourisme

La 1<sup>ère</sup> édition de la Semaine des Métiers du Tourisme s'est déroulée en Martinique du **lundi 17 au samedi 22 avril 2023**.

Cette manifestation est issue d'une démarche qui s'inscrit dans la campagne de communication nationale lancée par le Gouvernement dans le cadre du *Plan Destination France* dont l'objectif est de conserver à la France la première place sur le podium de l'attractivité touristique et de devenir la première destination pour le tourisme durable.

Coordonnée par la **Préfecture** et  **pilotée par la DEETS** en partenariat avec les acteurs institutionnels et professionnels du tourisme (CTM, ACADEMIE DE MARTINIQUE, CMT, L'UMIH, ZILEA, AKTO, PÔLE EMPLOI ET KARIB' CULTUR) la semaine s'est articulée autour d'un programme d'animation et de valorisation des métiers du tourisme sur notre territoire.

- Job-dating
- Rencontre avec les professionnels dans les collèges et lycées
- Portes ouvertes de sites et entreprises touristiques
- Promotion de formation sur les métiers du tourisme
- Atelier-découvertes

Retrouvez le [programme détaillé](#) de la semaine



**SUJETS**



Semaine des Métiers du Tourisme!

Village des Initiatives FSE+ : Trophée d'or

Egalité Professionnelle : Réduire les disparités

Journée Mondiale Santé Sécurité au travail

Guide de bonne conduite Influenceurs/créateurs de contenus

Droits et démarches en matière de Consommation

Appels à projets

Appels à candidature

## TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES



## Journée Mondiale Santé et Sécurité au Travail



Le **28 avril 2023** sera la **Journée Mondiale Sécurité et Santé au travail**.

Cette journée est particulièrement importante car elle met en exergue le souhait du Ministère du Travail de l'Insertion et du Plein Emploi de sensibiliser et informer le public aux risques d'accidents et de maladies dans le secteur du travail, mais également de lutter contre la dégradation de la santé des salariés tout en favorisant leur bien être vecteur d'engagement et de performance.

A cette occasion la DEETS recevra un collaborateur de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) qui mettra l'accent sur la prévention des accidents graves dans le secteur du BTP.

[Consultez le site pour plus d'infos](#)

## TRAVAIL ET RELATIONS SOCIALES

## L'égalité Professionnelle : réduire les disparités



L'égalité entre les femmes et les hommes au travail relève du respect de plusieurs principes applicables par l'employeur tels que l'interdiction de discriminations en matière d'embauche, absence de différenciation en matière de rémunération et déroulement de carrière, informations des salariés et candidats à l'embauche et mise en place de mesures de prévention du harcèlement sexuel dans l'entreprise.

En cas de non-respect, des recours et sanctions civiles sont prévues.

### Quelles sont les règles en matière d'embauche?

Il est interdit de mentionner dans une offre d'emploi, le sexe, ou situation de famille du candidat recherché ou de prendre en compte l'appartenance du candidat à l'un ou l'autre sexe comme critère de recrutement. Par exception des emplois précis peuvent être interdits aux femmes en raison de leur caractère dangereux. Il est également interdit de refuser d'embaucher une personne en considération du sexe, de la situation familiale ou de la grossesse.

### Et en matière de rémunération?

L'employeur a pour obligation d'assurer pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Il en est de même pour la formation, classification, promotion, mutation, congés sanction disciplinaire ou licenciement; aucune ne peut prendre en compte l'appartenance à un sexe déterminé.

[Plus d'infos](#)

## CONCURRENCE, CONSOMMATION, REPRESSION DES FRAUDES ET METROLOGIE LEGALE

### Guide de bonne conduite Influenceurs et créateurs de contenus



Pour accompagner et réguler le métier d'influenceur et de créateur de contenu, le ministère de l'Economie a publié le guide de bonne conduite des influenceurs, afin de rappeler leurs droits et devoirs aux professionnels, et mieux protéger les consommateurs.

De vastes consultations ont été menées depuis le mois de décembre dans le secteur de l'influence. Plus de 400 participants ont pris part à 8 tables-rondes et 40 professionnels ont été auditionnés en réunion bilatérale.

Les groupes de travail se sont penchés sur les thématiques suivantes

- protection des consommateurs,
- droits et obligations des influenceurs,
- propriété intellectuelle,
- gouvernance du secteur.

Vous trouverez les axes primordiaux concernant l'encadrement du métier d'influenceur dans le [dossier de presse](#)

Pour plus d'infos , consulter le [guide des bonnes pratiques](#)



## CONCURRENCE, CONSOMMATION, REPRESSION DES FRAUDES ET METROLOGIE LEGALE



### Vos droits et démarches en matière de consommation

**Des problèmes lors de vos achats?**

**Pensez à Signal Conso**

Signalez votre problème de consommation sur [signal.conso.gouv.fr](https://signal.conso.gouv.fr)

Le site [Signal.conso.gouv.fr](https://signal.conso.gouv.fr), lancé par la DGCCRF, permet de signaler en quelques clics des problèmes rencontrés par un consommateur avec un professionnel : prix non affiché, retard de livraison, clauses abusives, refus de garantie, difficulté à se faire rembourser, etc. Le professionnel concerné peut alors répondre pour trouver une solution à l'amiable.

[Signal.conso.gouv.fr](https://signal.conso.gouv.fr) accompagne le consommateur dans ses démarches afin de lui préciser ses droits. Il peut ainsi être redirigé vers l'interlocuteur approprié : association de consommateur, médiateur, justice...

**Ayez le réflexe Signal Conso**

[Pour en savoir plus](#)

## ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE



## Trophée d'Or pour L'Association Solidarités Lamentinoises

Dans le cadre du concours « Village des Initiatives FSE + » organisé par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion Mme Béatrice Orville, chargée de mission insertion à l'ASL a reçu le trophée d'or de la catégorie inclusion, récompensant un projet qui a démarré en 2015, à destination des personnes sous-main de justice du centre pénitentiaire de Ducos, en particulier les hommes en aménagement et fin de peine. Il vise à accompagner leur réinsertion professionnelle.

Cette opération a permis d'accompagner 12 salariés en fin de peine aux métiers du maraîchage. Ce projet d'un montant total de 1 185 922 € a bénéficié d'un financement FSE à hauteur de 281986€. **Le FSE joue un rôle important dans la réinsertion sociale et professionnelle** des personnes sous-main de justice en finançant des projets visant à améliorer leur accès à la formation, à l'emploi et à la réinsertion sociale, ainsi qu'à prévenir la récidive.

Pour en savoir plus sur le Village des Initiatives et le palmarès complet du concours [cliquez ici](#)



## ENTREPRISES, EMPLOI, ECONOMIE

## Appels à Projets

### PROGRAMME FSE-ETAT

Dans le but d'optimiser la consommation des crédits délégués au titre du programme FSE-ETAT 2014-2020, l'autorité de gestion lance un appel à projet visant à anticiper et accompagner les mutations économiques et favoriser la participation des salariés à la formation tout au long de la vie

[Téléchargez l'appel à projet](#)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 avril 2023 à 23h59 heure locale.

### PLAN NATIONAL DES ACHATS DURABLES (PNAD)

Inscrite dans le cadre du volet social du PNAD 2022-2025 l'augmentation du nombre de facilitateurs et coordinateurs régionaux de la clause sociale d'insertion (CSI), permettant d'accompagner prioritairement les acheteurs soumis au code de la commande publique, et plus particulièrement les acheteurs de l'Etat, et soutenir, les acheteurs privés notamment dans le cadre des projets qu'ils mènent en lien avec les acteurs publics ; constitue une des actions majeures de ce plan.

Dans l'optique d'optimiser le développement et le déploiement des structures porteuses de la clause sociale d'insertion, prioritairement celles déjà identifiées comme porteurs de facilitateurs et/ou de coordinateurs, **l'Etat lance un appel à projet pour le financement en Martinique, d'1 ETP pour un montant de 29 473.68 €.**

Les projets doivent être déposés au plus tard le **31 mai 2023 à minuit heure locale** dans la boîte mail suivante :

[pole3E@deets.gouv.fr](mailto:pole3E@deets.gouv.fr)

## COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES

## Appels à projets

**Appel à projet 2023 à destination des étrangers primo-arrivants et des réfugiés**

Dans le cadre du parcours d'intégration, l'Etat lance au titre de l'année 2023, un appel à projets régional à destination des étrangers primo-arrivants et des bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés) présents sur le territoire.

L'enjeu essentiel de l'intégration de cette population est de réunir les conditions d'accès rapide à l'autonomie de ces personnes, dès les premières années de leur séjour sur le territoire français »

**Le dépôt des dossiers est possible par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante**

[Deets-972.polesolidarites@deets.gouv.fr](mailto:Deets-972.polesolidarites@deets.gouv.fr)

**Ou par voie postale à l'adresse suivante, au plus tard le 05 mai 2023 (cachet de la poste faisant foi)**

Direction de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DEETS)

Immeuble EOLE 1, 2 Avenue des Arawaks

97200 FORT-DE-FRANCE Martinique

[Téléchargez l'appel à projet](#)

## COHESION SOCIALE ET SOLIDARITES

## Appels à candidatures



Le préfet de Martinique ouvre un appel à candidatures aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs à titre individuel pour 1 agrément.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés au plus tard le 10 juin 2023 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le présent appel à candidatures concerne toute personne remplissant les conditions d'accès à la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) et souhaitant exercer à titre individuel, des mesures de protection juridique des majeurs, ordonnées par l'autorité judiciaire (tutelles, curatelles et sauvegardes de justice).

**La période de dépôt des dossiers par les candidats est prévue du 11 avril 2023 jusqu'au 10 juin 2023.**

Téléchargez :

- [L'arrêté fixant le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures](#)
- [L'arrêté fixant l'appel à candidature](#)
- [Le CERFA](#) et sa [notice explicative](#)



DEETS MARTINIQUE  
2 AVENUE DES ARAWAKS Immeuble EOLE 1  
97200 Fort-de-France  
0596 44 20 00



Suivez notre actualité sur le [site martinique.deets.gouv.fr](https://site.martinique.deets.gouv.fr)

Conception et rédaction Service Communication DEETS Martinique - Avril 2023

